

Plage de Préverenges

Les amateurs de grillades estivales gagnent de peu

A dix voix près, le peuple a accepté le référendum contre le règlement de la plage qui voulait y interdire les barbecues

Yves Merz

Hier après-midi, un important groupe de jeunes s'était réuni devant l'administration communale de Préverenges pour prendre connaissance des résultats de la votation populaire. «Nous apprenons cette bonne nouvelle avec joie et soulagement, déclarait Vincent Cornut, porte-parole des référendaires. Nous sommes fiers de nous. C'est une victoire au nom de la liberté des habitants.»

A l'heure des pronostics, ceux qui voyaient dans ce vote l'affrontement de la majorité de la population contre une poignée de nantis résidant au bord du lac, imaginaient une victoire facile des partisans d'une plage sans règlement. En réalité, avec 842 voix contre 832, le score final est très serré.

En campagne, les référendaires, pour la plupart des jeunes du village, ont effectivement déclaré qu'il n'était pas juste que quelques privilégiés puissent empêcher les autres, souvent dépourvus de jardin ou même de balcon, de griller une saucisse au bord du lac. A l'issue du scrutin, le discours des gagnants est plus nuancé: «Ce sont deux façons d'envisager l'utilisation de la plage. Certains veulent y aller juste pour se baigner et se relaxer. Nous souhaitons une plage plus vivante, où l'on peut jouer à la balle, faire des grillades et écouter de la musique.»

Habitants dépossédés

Porte-parole des riverains, et président de l'association PREV (Préverenges, pour le respect d'un environnement viable), Claude Paquier n'est pas étonné par le résultat de la votation. «Il ne s'agit pas d'un conflit entre des nantis et le peuple. Beaucoup de gens partagent notre avis qu'il faut mettre un certain nombre de règles. Avec cette cohue, de nombreux habitants de Préverenges ont l'impression d'être dépossédés de leur plage.»

Pour le municipal responsable du dossier, Christian Masserey, c'est avant tout une victoire de la démocratie. «Le taux de participa-



Les jeunes référendaires sont descendus à la plage pour fêter leur victoire. ALAIN ROUËCHE

tion de 49% le prouve. C'est formidable de voir qu'une équipe de jeunes s'est engagée civiquement pour une cause. J'étais convaincu que le score serait serré. Chaque

camp a défendu sa manière de voir l'usage de la plage.»

Heureux d'être libérés des interdits prévus dans le règlement, les référendaires n'ont pas la victoire

insolente. «Des mesures devront être prises pour éviter les débordements de quelques-unes, estiment les référendaires. Le simple fait d'en avoir parlé devrait avoir des effets. Au début de l'été prochain, nous sommes prêts à faire une campagne de sensibilisation au respect des lieux et des autres.»

Des mesures à prendre

Les autorités ne resteront pas non plus les bras croisés. «Nous avons déposé un règlement parce que nous avons reçu des réclamations, rappelle Christian Masserey. Nous n'allons donc pas nous contenter de prendre acte du résultat du vote. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour faciliter la bonne cohabitation entre les usagers de la plage et les riverains.»

Ces derniers ne se font pas d'illusion. «Quelles que soient ces mesures, on ne résoudra pas les nuisances. En plus, il faudra multiplier les contrôles pour les appliquer, ce qui aura un coût pour la collectivité. Le prochain combat de l'association visera la problématique de l'accès à la plage. Au lieu de ce grand parking, nous voulons proposer la promotion des transports en commun et de la mobilité douce. A ce niveau, les autorités ont manqué de vision lorsqu'elles ont réaménagé la plage», conclut Claude Paquier.

Commentaire

Michel Jotterand

Responsable régional de La Côte



Le prix d'une plage trop belle

Il aura fallu 17 300 m² de sable pour offrir un lifting à la plage de Préverenges, rongée par le Léman. Elle est plus belle qu'avant et même probablement trop belle. Car l'enjeu de la votation de ce week-end n'était pas de préserver ou non les narines et les oreilles des voisins directs de ce nouveau Copacabana lémanique. Les Préverengeois devaient dire ce qu'ils veulent faire de ce paradis désormais envahi dès les premiers beaux jours. Fallait-il le barricader administrativement avec un règlement difficilement applicable ou en faire un espace de liberté totale? Le score serré prouve bien que la solution

se situe entre les deux. Le savoir-vivre n'étant pas une qualité innée chez l'humain, il y aura inévitablement des nuisances. Règlement ou pas.

Le pari consiste à les limiter, à prévenir, à éduquer. Sacré défi! Préverenges n'a pas les moyens d'une grande ville. Pas d'employés en suffisance pour effacer systématiquement les stigmates d'excès nocturnes, pas de police pour concocter un remake du Gendarme de Saint-Tropez. Les Préverengeois ont joué l'ouverture, c'est tout à leur honneur. Ils devront maintenant y ajouter deux autres qualités, la tolérance envers les visiteurs et l'empathie pour les riverains.

L'exécutif de Colombier de nouveau au complet

Il n'y a eu que vingt-quatre voix d'écart entre la candidate Sandrine Vuilleumier et l' élu Jean-Richard Margot



Jean-Richard Margot. DR

Suite à la démission du syndic Oscar Cherbuin qui a repris la direction de l'ARCA (Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges) en septembre dernier, la commune de Colombier a procédé à l'élection de son successeur. Dans un premier temps, la population a dû choisir entre deux candidats à la Municipalité. C'est Jean-Richard Margot qui l'a emporté avec 115 voix, devant Sandrine Vuilleumier, qui le talonne avec 91 voix (taux de participation: 58%). Un seul candidat s'étant présenté pour briguer

le poste de syndic, Patrick Magnoni a été élu tacitement pour remplacer Oscar Cherbuin jusqu'à la fin de cette législature. Jean-Richard Margot s'est engagé à présenter sa candidature lors des élections à la Municipalité de la future commune d'Echichens, issue de la fusion entre Colombier, Monnaz, Saint-Saphorin et Echichens. **Y.M.**

Elu dans un fauteuil à la Municipalité de Crassier

Daniel Pilet fait son entrée à l'exécutif avec 198 voix contre 53 à son rival. Ce futur retraité est prêt à s'engager pour la prochaine législature



Daniel Pilet, nouveau municipal de Crassier. DR

Les électeurs de Crassier ont plébiscité Daniel Pilet lors de l'élection complémentaire à la Municipalité. Le nouvel élu remplacera Laurent Descombes qui a démissionné pour des raisons professionnelles. Autre candidat officiel, Patrice Morin obtient 53 suffrages. Il y a eu aussi 33 voix éparées.

Père d'une fille et heureux grand-papa, Daniel Pilet sera à la retraite en juin prochain. «A priori, je suis aussi candidat pour la prochaine législature.» Celle-ci devrait

notamment voir émerger le dossier d'une éventuelle fusion entre les communes de la région Asse et Boiron. «Il n'y a bientôt plus que des retraités qui ont le temps d'assumer un mandat public. La fusion est inéluctable, assure le nouvel élu. Mais nous devons prendre le temps. A la manière vaudoise!» **M.JOT.**

Bassins veut rompre avec le réseau d'accueil

Le Conseil communal de Bassins devra décider s'il veut rester membre du Réseau d'accueil de l'enfance des Toblerones

Démissionnaire du comité du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT), le syndic de Bassins, Didier Lohri, a convaincu ses collègues municipaux qu'il fallait proposer au Conseil communal de rompre les amarres avec cette association issue de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). L'organe délibérant sera appelé à voter le 7 décembre prochain.

La Municipalité critique l'augmentation du coût administratif que génère la mise en réseau des différentes structures d'accueil des quinze communes associées. Elle constate que ces synergies, notamment avec Gland qui a une politique salariale plus généreuse, entraînent une hausse des tarifs. Elle préférerait que le réseau ne comprenne que les communes faisant partie de l'Association scolaire intercommunale de l'Esplanade (AISE). Surtout, elle remarque que son adhésion au RAT a eu pour effet d'augmenter ses charges. La commission des finances est d'accord avec l'exécutif. **Y.M.**

Genolier

Ralentisseurs jugés discutables

Pour les bordiers de la route de Duillier, en dessous de Genolier, les essais de ralentisseurs effectués ces dernières semaines ne sont pas concluants. Ils l'ont fait savoir dans une lettre adressée à la Municipalité. Coups de frein, accélérations et klaxons provoquent des nuisances sonores. En outre, les autocars et les camions sont perdants, reconnaissent-ils. Les bordiers proposent plutôt un trottoir, voire un îlot central bien placé, la pose d'un indicateur de vitesse électronique, et celle d'un radar, sporadiquement. **Y.M.**

Le chiffre

764

C'est, en nombre de spectateurs, l'affluence enregistrée au Théâtre du Funambule de Nyon pour les cinq premiers spectacles de la saison. «Un joli succès, avec 70% de remplissage lors des onze représentations proposées depuis début octobre», commente Sandrine Faure, porte-parole du Funambule. Pour maintenir la moyenne, la petite salle de 100 places accueille jeudi l'humoriste Brigitte Rosset pour l'avant-dernier spectacle de sa tournée et les chanteurs à cappella de Voxset vendredi. D.SZ

Crans/Céligny

Nouvelles orgues pour l'église

Après avoir restauré l'enveloppe extérieure de son église, en 1991, la commune de Crans veut moderniser l'intérieur et remplacer les orgues, qui ont perdu leur qualité musicale. Dans ce but, la Municipalité sollicitera un crédit de 763 000 francs, dont plus de 200 000 pour de nouvelles orgues, qui bénéficieront déjà d'un fonds de réserve de 100 000 francs. Si ce financement est accepté par le Conseil communal, les travaux, qui toucheront les équipements comme le mobilier, débuteront en janvier prochain. **M.S.**

Aubonne Le Baz'art a eu froid



La 20^e édition du Baz'art d'Aubonne a souffert de la météo, au grand regret de son organisatrice, Bridget Doudot, et des quarante artistes et artisans présents. Seules les sculptures d'oiseaux d'Elise Perret, exposées dans la cour du château, n'ont pas eu froid. **Y.M.**

Musique profane

Saint-George La bibliothèque de Saint-George organise à l'église du lieu un concert de l'Avent. Elle accueillera l'Ensemble vocal Amaryllis qui interprétera de la musique profane et sacrée de l'an 1500 à nos jours. Dimanche à 17 h. **M.S.**

Lydia Opienska

Morges Dans le cadre des Causeries des guides morgiens, Denis Cottier parlera de Lydia Opienska-Barblan. Cantatrice, compositrice et prof de chant, elle a créé le chœur féminin en costumes connus sous le nom Les Mouettes. Rendez-vous ce soir (20 h) dans l'ancien collège, à Couvaloup 10. **A.MN**